

FICHE
PÉDAGOGIQUE
DÉFI DE SOLIDARITÉ

**FIPA
DOC**

CAMPUS

PRÉSENTATION



DÉFI DE SOLIDARITÉ

2018
FRANCE
63 MIN

En plein hiver, un jeune de 16 ans passe une nouvelle nuit dans la rue, faute de réponse sur son statut de « mineur isolé étranger » et faute de prise en charge par l'État français. Jusqu'au jour où un bénévole lui propose un canapé-lit chez lui pour quelque temps...

Puis un autre inconnu l'accueille dans une chambre, le suivant lui prépare de bons repas... Chaque soir à Paris, plus d'une centaine d'hébergeurs forment un réseau anonyme pour répondre à l'urgence.

Dans ce documentaire tout en sensibilité Anne Richard et Caroline Darroquy dressent le portrait de ces hébergeurs. Des personnes pour lesquelles la solidarité reste une valeur profonde. Des personnes humanistes confrontées aux défaillances de l'État et parfois, à leurs propres limites.

IMPACT

RÉALISATION

ANNE RICHARD

SCÉNARIO

CAROLINE
DARROQUY

PRODUCTION

CHRISTIE MOLIA
Tournez s'il vous plaît

+33 1 40 26 07 74
<http://tsvp-prod.com>
cmolia@tsvp-prod.com

IMAGE

VALERIO
CARIGNANO

MONTAGE

CAROLINE
DARROQUY

SON

MATHIEU DESCAMPS

DIFFUSION

France 2

PARIS D'EXIL

MIGRANTS

POLITIQUE
D'IMMIGRATION

HÉBERGEMENT

SOLIDARITÉ

CITOYEN

DÉFI DE SOLIDARITÉ

RÉALISATRICES



ANNE RICHARD
RÉALISATRICE

BIOGRAPHIES

Anne Richard :

Diplômée de Sciences-Po Paris et titulaire d'un DEA, elle réalise des reportages pour les émissions d'ARTE, Forum des Européens et Zoom Europa, au sein de la Compagnie des Phares et Balises.

Puis, elle s'engage dans des films plus longs, pour l'agence de presse WA productions (TF1 Reportages, Envoyé spécial, Arte Reportage).

Indépendante depuis 2011, elle conjugue rigueur journalistique et pratique cinématographique dans une écriture documentaire toujours renouvelée (*Duel au pôle Sud* pour France 5, *Mères Sans Toit et Enquêtes archéologiques* pour ARTE)



CAROLINE DARROQUY
CO-RÉALISATRICE

Caroline Darroquy :

Munie d'un bac S et d'un BTS audiovisuel, elle devient chef monteuse, principalement de documentaire.

Après une expérience de réalisation aux Ateliers Varan avec le film *La Maison des journalistes* elle collabore à de nombreux documentaires et reportages pour France Télévisions et Arte. *Défi de solidarité* est son premier documentaire long format.

ENTRETIEN AVEC ANNE RICHARD ET CAROLINE DARROQUY

Comment en êtes-vous-venues à ce film documentaire ?

AR: Il y a deux ans, nous comptons déjà les morts noyés en Méditerranée, commençons à connaître les tortures perpétrées en Lybie, Marine Le Pen cheminait gaiement vers le deuxième tour de la présidentielle et un froid glacial s'installait à Paris pour l'hiver. À cette période, je devenais hébergeuse de mineurs isolés étrangers, en dehors de tout cadre légal. Je découvrais des adolescents courageux aux droits bafoués et un réseau de solidarité qui démentait le portrait d'une France nauséabonde et raciste décrite dans certains médias. Une réalité que j'ai très vite eu envie de raconter.

Combien de temps a duré le tournage, avez-vous filmé de façon continue ?

AR: Nous avons toutes les deux travaillé quasiment exclusivement une année entière sur ce documentaire. Comme Caroline a aussi monté le film, nous étions assez libres dans l'organisation de

notre travail et avons pu aisément alterner tournage et montage.

Les hébergeurs bénévoles et les jeunes migrants ont-ils facilement accepté votre projet ?

AR: Au départ, non. Du point de vue des hébergeurs, il y a un risque à parler d'une action citoyenne, dont on ne sait jamais quel risque légal on prend, ni même quel risque affectif. Du point de vue des jeunes migrants, il y a un risque qu'une famille maltraitante les rattrape ou que leur témoignage entrave leur parcours juridique.

Votre film documentaire va être diffusé devant des lycéens, voulez-vous leur adresser un message supplémentaire relatif à l'un des thèmes évoqués dans le film :

AR: J'aime à croire que, malgré les différences de cultures ou de parcours, l'adolescence est universelle. Ce moment si particulier de passage à l'âge adulte, où on a le droit de douter,

de chercher son chemin, de faire des erreurs... Tous les jeunes que nous avons connus, et malgré l'exil, ne font pas exception... Ils sont désormais eux aussi au collège ou au lycée, et je sais qu'ils ont tellement envie d'apprendre et de partager avec les lycéens français, pour qui l'école est une évidence de notre République. Demandez leur juste quel est leur chanteur préféré du moment, vous serez étonnés... La solidarité s'apprend aussi dans le regard et l'écoute de son voisin venu d'ailleurs.

AR: Si la solidarité est absolument nécessaire, elle n'est, à mon sens, jamais suffisante. Il faut évidemment savoir tendre la main et répondre à l'urgence humanitaire qu'engendre cette crise migratoire. Mais vous qui avez à peu près l'âge de ces jeunes, essayez de réfléchir aux raisons qui peuvent pousser un adolescent à quitter seul son pays, sa langue, sa culture et entamer un très long voyage, ponctué de risques mortels (arrestations violentes, torture, noyade, maladies, etc.) pour échouer transi de froid, sur un banc parisien. Qu'est-ce qui pourrait préserver cette jeunesse d'un tel exode ?

DÉLIT DE SOLIDARITÉ ET PRINCIPE DE SOLIDARITÉ

Selon le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, « toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers, d'un étranger en France sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30 000 euros ».

LOI n°2012-1560 du 31 décembre 2012 - art. 11.

L'expression « délit de solidarité » est empruntée au Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti), une association qui a publié en 1995 « un manifeste des délinquants de la solidarité » à la suite de la multiplication de procès contre des Français ayant aidé des sans-papiers.

En vertu de ce « délit de solidarité » non expressément consacré par la loi, l'agriculteur Cédric Herrou a été condamné en 2017 à de la prison avec sursis pour avoir aidé quelque 200 migrants à traverser la frontière italienne par la vallée de la Roya. Saisi par la Cour de Cassation, le Conseil constitutionnel, au regard de l'article 2 de la Constitution, « la devise de la République est "Liberté, Egalité, Fraternité" » a déclaré anticonstitutionnelle l'expression « séjour irrégulier ».

En reconnaissant que chacun « a la liberté d'aider autrui, dans un but humanitaire, sans condition de la régularité de son séjour sur le territoire national », il a dans sa décision du 6 juillet 2018, (parue au Journal officiel le 07/07/18) consacré le principe constitutionnel de fraternité et son corollaire, le principe de solidarité.



DÉFI DE SOLIDARITÉ : UN ENGAGEMENT CITOYEN.

« Juridiquement, le délit de solidarité n'existe pas. Pourtant, des personnes apportant bénévolement différentes formes d'aides aux migrants ont déjà été mises en examen pour avoir porté secours aux migrants. En juillet 2018, les Sages donnent pour la première fois une valeur constitutionnelle au « principe de fraternité » de notre devise républicaine, le faisant ainsi entrer officiellement dans le droit français. Cependant les contours de la loi Asile et Immigration restent sujets à interprétation et n'excluent pas tous les risques juridiques d'une démarche d'aide aux migrants. Nous avons donc cherché un titre qui puisse être un clin d'œil à ceux qui, par leur action, défient toujours le « délit de solidarité ». Notre titre renvoie également à l'idée que la solidarité ne va pas forcément de soi et qu'elle est fragile. Elle se trouve souvent ébranlée à long terme par les vicissitudes du quotidien et la défaillance continue de l'État qui épuisent ceux qui s'engagent.

Anne Richard et Caroline Darroquy

PARIS D'EXIL

Paris d'Exil est une association créée en 2016, composée uniquement de bénévoles, qui se donnent pour mission de :

- Faciliter l'accès au droit des personnes cherchant refuge en France, en visant leur autonomisation dans leurs démarches et décisions
- Militer en faveur de l'accueil inconditionnel et digne de toute personne cherchant refuge en France, indépendamment des raisons qui l'ont fait quitter son pays d'origine
- Apporter un soutien matériel, sanitaire, linguistique, juridique ou autre à toute personne en situation de précarité, notamment du fait d'une situation de migration

L'association anime notamment un réseau d'hébergeurs solidaires pour mettre à l'abri des mineurs isolés et des jeunes dont les droits n'ont pas été reconnus et qui se retrouvent, par dizaines, dans les rues de Paris et en Île-de-France. L'association propose aussi des conseils juridiques, des cours de français, du suivi médical et des activités culturelles et sportives pour les jeunes.

Sources internet <https://www.voxpublic.org>

SITUATION DES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS

Les migrants mineurs n'ont aucun statut juridique, mais contrairement aux adultes, ils ne relèvent pas seulement du droit des étrangers : ils dépendent aussi du droit des enfants.

En vertu de la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 et du Code de l'action sociale et des familles, les mineurs étrangers ont les mêmes droits qu'un enfant français en danger. En tant que mineurs, ils sont pris en charge dans le cadre du dispositif français de la protection de l'enfance, qui ne pose aucune exigence de nationalité. Et c'est bien tout l'enjeu de la reconnaissance de leur minorité : les mineurs ne sont pas soumis aux règles françaises de séjour des étrangers. Il n'y a pas d'exigence quant à la régularité de leur entrée ou de leur séjour, et ils ne peuvent pas faire l'objet d'une mesure d'éloignement (contrairement aux familles avec enfants, qui peuvent en faire l'objet).



Selon l'association France terre d'asile, « la particularité française est de considérer ces jeunes comme des mineurs avant de les considérer comme des migrants ». La protection de l'enfance est confiée aux départements, qui assurent la prise en charge des mineurs non accompagnés.

Les services d'Aide sociale à l'enfance des départements accueillent ces jeunes pour une durée provisoire de cinq jours, qui doit leur permettre « d'évaluer leur situation ». L'objectif est d'établir, sur la base d'entretiens, s'ils sont effectivement mineurs — rares sont ceux qui disposent de papiers d'identité —, pour pouvoir décider de leur prise en charge et notamment de leur hébergement.

Sources <https://www.lemonde.fr/societe/article/2017/10/23/>

CONTEXTE

Depuis 2016 le terme Mineur isolé étranger (MIE) a été remplacé par l'expression Mineur non accompagné (M.N.A) néanmoins l'acronyme MIE reste le plus utilisé pour décrire la situation d'un jeune de moins de 18 ans qui n'a pas la nationalité française et se trouve séparé de ses représentants légaux sur le sol français. De sa minorité découle une incapacité juridique, et de l'absence de représentant légal une situation d'isolement et un besoin de protection.

STATISTIQUES

En 2016, 8 054 jeunes ont été évalués mineurs isolés étrangers, contre 5 990 en 2015.

Au 31 décembre 2016, 13 008 mineurs isolés étrangers étaient pris en charge par les conseils départementaux. À cela s'ajoutent les chiffres de l'Outremer, où l'on estime leur nombre à plusieurs milliers. L'évaluation exacte reste délicate à effectuer.

PROFILS

Une très grande majorité d'entre eux sont des garçons (95 %). La plupart des MIE sont âgés de plus de 15 ans dont 75 % auraient choisi seuls de migrer seuls. Plus de 70 % d'entre eux viennent d'Afrique, principalement d'Afrique de l'Ouest (44 %). Ils suivent des parcours migratoires similaires à ceux des adultes. Les raisons de la migration sont multiples et peuvent s'entrecroiser : crainte de persécution, situation de conflits, maltraitance, « mission » confiée par la famille, tentative pour retrouver un proche ayant déjà émigré ou d'émancipation de la société d'origine, et, plus généralement, recherche d'une vie meilleure.

Sources internet : <http://www.france-terre-asile.org>



THÉMATIQUES À DÉVELOPPER EN CLASSE

En 1^e STMG les notions suivantes peuvent être abordées en droit :

- Définition de la personne physique
- Identité et Nationalité
- Capacité et Incapacité juridique
- Protection de l'incapable
- Droits de la personnalité.

À CONSULTER SUR LE NET

Site internet de Paris d'Exil : <https://www.parisdexil.org/fichiers>

Le site fournit de nombreuses informations sur ses missions, ses objectifs et ses moyens. Rapport d'activités 2017 en téléchargement.

Mineurs isolés étrangers : l'essentiel

<http://www.france-terre-asile.org/actualites/100-zoom-sur/8138-mineurs-isoles-etrangeurs-lessentiel.html>

Cette brochure donne une vision d'ensemble de la thématique et fournit un éclairage sur les différents enjeux de l'accueil et de la prise en charge des MIE.

Site du Groupe d'information et de soutien des Immigrés (GISTI) à l'origine du Manifeste des délinquants de la solidarité

FOCUS

SÉQUENCE FILM

Le film débute par l'une de ces photos qui viennent trop souvent égrener le fil de l'actualité : mer Méditerranée sauvetage en mer d'une embarcation de migrants... Deux autres photos ensuite qui retracent le périple de ces jeunes mineurs isolés étrangers. En voix off, le témoignage de l'un deux qui pose les éléments du contexte avant que ne défile le générique.

Anne Richard et Caroline Darroquy ont posé leur regard sur le sort de ces jeunes migrants à travers le prisme des hébergeurs, ces personnes, des citoyens ordinaires qui ne sont ni des anarchistes ni des libertaires mais qui face à l'urgence humanitaire et aux défaillances de l'État français ont décidé à un moment d'agir. Le regard porté est tout en sobriété. On se retrouve plongé dans le quotidien de l'hébergeur dans sa relation avec le jeune. La caméra se fait discrète, presque invisible : lumières

naturelles, gros plans sur les visages des hébergeurs et sur les gestes anonymes des jeunes mineurs accueillis. On ne saura d'eux que leur prénom et quelques bribes de leur errance. Discretion imposée pour de ne pas entraver leurs démarches auprès du Juge afin de faire reconnaître leur minorité, discrétion qui instaure un climat total de confiance. Alors, des propos des hébergeurs « l'humain » affleure avec toute sa grandeur, toute son empathie, sa solidarité, prêt à aller en prison pour aider autrui, mais apparaît aussi sa fragilité. « Pas de lien de dépendance ni affective, ni morale, ni financière » l'hébergeur ne doit offrir qu'un peu de soutien et un toit pour la nuit..

Delphine s'exprime
« Assez régulièrement la question se pose, est-ce que l'on va tenir ? » Le plan est serré, la faible profondeur de champ,

les lumières floues au loin nous plongent dans les doutes que traversent parfois les hébergeurs : Incompatibilité avec le mineur isolé, incommunication, dénuement face au vide et au mépris de la machine administrative, et puis ce regard des autres, du collègue de travail, de la famille.

Autant de questions qui interrogent aussi le spectateur en tant que citoyen : face à l'injustice, à quel moment je choisis d'agir ou pas, pour qui, et comment ?

POUR ALLER PLUS LOIN

RÉFÉRENCES



WELCOME
de Philippe Lioret
2009

Un jeune migrant veut rejoindre sa fiancée en Grande-Bretagne. Simon décide de l'aider.



Le Havre de Aki Kaurismäki

Histoire d'un jeune mineur isolé dans l'univers poétique et rétro du réalisateur finlandais.



De rêves et de papiers – de Rozenn LE BERRE.
Editions La Découverte, 2017

A la rencontre de jeunes filles et garçons malmenés par l'exil et le labyrinthe administratif mais qui arrivent malgré tout à se reconstruire.



Bienvenue ! 34 auteurs pour les réfugiés.
Collectif d'Auteurs.
Editions Points, 2015

Recueil de textes et de dessins sur le thème de l'asile et des réfugiés.

*Dossier pédagogique
rédigé par Jean-Luc Germanicus,
Coordination Léa Letuffe
et supervision Marion Czarny.*